#### **COMMUNE DE VOUGY**



# ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU STADE

# ARRÊTÉ N° 2025\_006

### Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 21 janvier 2025 par l'entreprise CIRCET représentée par BENBAAK Soukaina – avenue Charles Couyba – 21850 Saint Apolinaire,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la Rue du Stade.

# ARRÊTE

<u>Article 1</u>: l'entreprise CIRCET est autorisée à effectuer des travaux d'ouverture de chambres située 25 rue du Stade.

Article 2: pour une durée de 5 jours, à partir du 3 février 2025, les travaux sus mentionnés seront réalisés sous alternat manuel.

Article 3: la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre  $I-8^{\rm ème}$  partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992), sera mise en place et entretenue par l'entreprise CIRCET.

<u>Article 4</u>: le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise CIRCET.

<u>Article 5</u>: les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise circet de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Maire de Vougy, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise CIRCET

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti chargée du transport

Fait à Vougy, le 30/01/2025

Yves MASSAROTTI

Le Maire

Page 2 sur 2